



Association Régionale de l'Action Sociale
District d'Aigle et Pays-d'Enhaut

Préavis n° 11-2022

BUDGET 2023 – CSR/AAS/RAS

validé par
le Comité de Direction le 06.10.2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Intercommunal,

Par le biais de ce document, le Comité de Direction vous soumet, pour étude et décision, le projet de budget 2023.

Préambule

Le rappel des principaux éléments permet la compréhension de la construction du budget de fonctionnement de l'ARASAPE, conformément aux directives émises par le Département (DSAS) :

1. Les subventions cantonales sont accordées sous forme d'enveloppes pour la prise en charge du « Revenu d'Insertion (RI) » selon des ratios définis par l'Etat de Vaud et conformément à l'application de la Loi sur l'organisation financière (LOF) du 1.1.2005 et de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 1.1.2006.

Les frais de fonctionnement de l'ARASAPE sont, après déduction des subventions cantonales et, le cas échéant, du bénéfice réalisé sur l'immeuble, répartis entre les communes *pour moitié en fonction du nombre de dossiers RI par commune et pour moitié de leur nombre d'habitants* (réf. article 30 alinéa 1 a) des statuts de l'ARASAPE.

2. Les Agences d'assurances sociales (AAS), regroupées au sein de l'ARASAPE depuis 2005, font l'objet de rubriques comptables particulières. Leur financement se répartissait entre les communes en proportion *du nombre d'habitants* (réf. article 30 alinéa 1 b) des statuts de l'ARASAPE. Depuis 2022, leur financement est repris entièrement par le canton.

Les chiffres

1. ARASAPE et fonctionnement du Centre Social Régional de Bex (CSR) – Région d'Action Sociale (RAS)

Le document annexé récapitule l'ensemble des dépenses de l'ARASAPE en général (y compris son immeuble) et principalement celles du fonctionnement du Centre social régional de Bex (CSR), dont le financement est assuré par différents partenaires, soit :

- Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS).
- Les services ou organismes privés, locataires de l'immeuble à Bex, par le biais de loyers ou de conventions (Pro Senectute, Pro Infirmis, IPT, Caritas, Malley Prairie, Centre Social Protestant).

La différence entre les charges et les produits doit, au final, être répartie entre les 18 communes membres de l'Association (pour moitié en fonction du nombre d'habitants et l'autre moitié selon le nombre de dossiers RI) selon nos statuts.

Sur la base des indications fournies par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), le financement du budget 2023 devrait être assuré de la manière suivante :

Centre social régional

Fonctionnement CSR (R.I.)	Budget 2022			Budget 2023		
Salaires et frais - Direction	7.75%	CHF	509'560.00	8.08%	CHF	611'300.00
Salaires et frais - Assistants sociaux RI	23.13%	CHF	1'520'875.00	25.95%	CHF	1'961'700.00
Salaires et frais - Conseiller en insertion RI et enquêteur	5.22%	CHF	343'175.00	4.45%	CHF	335'700.00
Salaires et frais - Réception	6.37%	CHF	419'010.00	6.82%	CHF	515'600.00
Salaires et frais - Personnel administratif	44.49%	CHF	2'925'125.00	42.40%	CHF	3'205'500.00
Frais de fonctionnement	12.94%	CHF	850'300.00	12.30%	CHF	930'350.00
Attribution ou prélèvement sur les fonds de réserve	0.10%	CHF	6'634.00	0.00%	CHF	0.00
Total des charges	100.00%	CHF	6'574'679.00	100.00%	CHF	7'560'150.00
Produits divers (Fonctionnement)	0.00%	CHF	0.00	0.00%	CHF	0.00
Subventionnement cantonal	100.00%	CHF	-6'574'679.00	100.00%	CHF	-7'560'150.00
Attribution ou prélèvement sur les fonds de réserves	0.00%	CHF	0.00	0.00%	CHF	0.00
Total des produits	100.00%	CHF	-6'574'679.00	100.00%	CHF	-7'560'150.00

Explications de l'enveloppe budgétaire mentionnée ci-dessus et variations entre le budget 2023 et celui de 2022

1.1 Frais du personnel :

La charge salariale de la direction augmente par rapport à l'année précédente par le fait que les salaires de la direction ne sont plus en partie imputés au secteur de l'Accueil de Jour des Enfants (AJE) mais désormais entièrement imputés au CSR et aux AAS.

Concernant le nombre de dossiers RI financés, le budget a été prévu pour une gestion de 1'200 dossiers. Nous avons actuellement une moyenne de 1'150 dossiers et des dossiers (environ 50) en provenance du Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR) vont nous être transmis avant la fin de cette année. On constate une hausse des dossiers plus ou moins régulière d'année en année.

Pour les assistants sociaux, 860 dossiers bénéficient actuellement d'un appui social. Pour l'établissement des budgets des assistants sociaux, nous avons pris le nombre de 900 dossiers comme base pour calculer le nombre d'EPT nécessaire pour 2023.

Au niveau des gestionnaires de dossiers, 275 dossiers bénéficient actuellement d'un suivi administratif. Pour l'établissement des budgets des gestionnaires de dossiers, nous avons pris le nombre de 300 dossiers comme base pour calculer le nombre d'EPT nécessaire pour 2023.

Une annuité contractuelle est ajoutée à tout le personnel ainsi qu'une indexation des salaires au coût de la vie de 3%.

1.2 Frais de fonctionnement : Le budget 2023 est très similaire au budget 2022. Des ajustements par rapport aux comptes 2021 et aux besoins de 2023 ont été apportés. La guerre en Ukraine et les pénuries de gaz et d'électricité y relatives nous obligent à augmenter les budgets relatifs au chauffage et à l'électricité. Le nombre de photocopieurs ayant augmenté, nous avons revu à la hausse le budget y relatif.

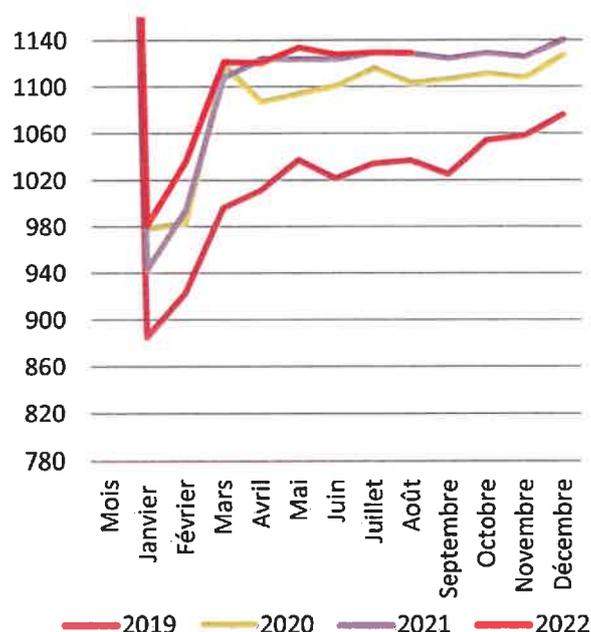
L'entrée dans les nouveaux bureaux à la route de Massongex 4, à Bex, permet une diminution des charges d'entretien des locaux, le loyer augmente néanmoins par rapport à l'exercice précédent car il sera calculé sur l'année complète.

1.3 Subventionnement : Les subventions ont été calculées sur 1'200 dossiers financés. La subvention des loyers va être adaptée par rapport aux nouveaux locaux.

Une attribution sur le fonds de réserve est prévue comme l'année passée.

Moyenne de dossiers RI financés

Dossiers RI financés	2019	2020	2021	2022
Janvier	885	978	943	981
Février	960	988	1045	1091
Mars	1143	1389	1335	1292
Avril	1056	993	1173	1119
Mai	1142	1122	1122	1186
Juin	943	1132	1116	1097
Juillet	1109	1211	1169	1140
Août	1056	1012	1129	1126
Septembre	930	1133	1092	
Octobre	1313	1159	1170	
Novembre	1096	1069	1091	
Décembre	1274	1345	1301	
Moyenne	1076	1128	1140	1129



Région d'Action Sociale

Fonctionnement CSR (hors enveloppe RI)	Budget 2022			Budget 2023		
Traitement du Comité de direction	77.21%	CHF	52'160.00	74.20%	CHF	44'000.00
Frais du Conseil des Régions (CdRAS)	22.79%	CHF	15'400.00	25.80%	CHF	15'300.00
Participations des partenaires	0.00%	CHF	0.00	0.00%	CHF	0.00
Part des communes	100.00%	CHF	67'560.00	100.00%	CHF	59'300.00

Résultat du bâtiment de l'ARASAPE	Budget 2022			Budget 2023		
Charges du bâtiment	100.00%	CHF	84'900.00	100.00%	CHF	0.00
Produits du bâtiment	-88.34%	CHF	-75'000.00	0.00%	CHF	0.00
Part des communes	-11.66%	CHF	9'900.00	0.00%	CHF	0.00
Total de la part des communes		CHF	77'460.00		CHF	59'300.00

1.4 Traitement du Comité de direction : Similaire au budget 2022 – Adaptation par rapport aux comptes 2021.

1.5 Frais du Conseil des Régions (CdRAS) : Similaire au budget 2022 – Adaptation par rapport aux comptes 2021.

1.6 Bâtiment : Les charges et les produits ont été adaptés par rapport au déménagement du CSR au 31.03.2022. Sous réserve de l'acceptation par le Conseil Intercommunal de la vente du bâtiment lors de sa séance du 22 septembre 2022, des charges supplémentaires concernant l'acquisition (frais de notaires notamment) et le financement du projet de l'Antenne sociale d'Aigle ont été prévues jusqu'à la fin de l'année 2023.

La répartition de la RAS

La répartition des coûts de fonctionnement de notre région d'action sociale entre les communes membres de l'ARASAPE se présente comme suit :

Commune	Budget 2022			Budget 2023		
Aigle	25.05%	CHF	19'407.33	25.60%	CHF	15'181.33
Bex	20.36%	CHF	15'774.10	21.16%	CHF	12'550.63
Château-d'Oex	4.30%	CHF	3'327.70	4.17%	CHF	2'471.27
Chessel	1.11%	CHF	857.86	1.03%	CHF	610.28
Corbeyrier	0.52%	CHF	401.81	0.55%	CHF	325.19
Gryon	2.10%	CHF	1'629.49	1.96%	CHF	1'163.79
Lavey-Morcles	1.89%	CHF	1'464.39	1.86%	CHF	1'103.81
Leysin	6.42%	CHF	4'975.44	6.25%	CHF	3'706.29
Noville	1.77%	CHF	1'374.30	1.89%	CHF	1'118.35
Ollon	10.07%	CHF	7'796.55	10%	CHF	5'930.18
Ormont-Dessous	1.74%	CHF	1'349.23	1.75%	CHF	1'038.73
Ormont-Dessus	1.77%	CHF	1'369.76	1.82%	CHF	1'076.96
Rennaz	1.92%	CHF	1'488.06	1.74%	CHF	1'031.41
Roche	4.06%	CHF	3'142.07	4.22%	CHF	2'502.40
Rossinière	0.65%	CHF	504.02	0.60%	CHF	353.98
Rougemont	1.10%	CHF	848.45	1.08%	CHF	641.29
Villeneuve	13.58%	CHF	10'516.03	12.95%	CHF	7'677.17
Yvorne	1.59%	CHF	1'233.41	1.38%	CHF	816.97
Totaux	100.00%	CHF	77'460.00	100.00%	CHF	59'300.00

2. Agences d'assurances sociales (AAS)

L'ensemble des dépenses liées au fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales est résumé ci-dessous. Leur financement est assuré par :

- Une participation de l'Etat (ancienne contribution de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS) – article 23 du Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales.
- Des mandats donnés par les communes sièges d'agences, en vertu de conventions particulières avec Aigle et Villeneuve.

Le déficit des agences d'assurances sociales est subventionné depuis 2022 par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS).

Le financement du budget 2023 devrait être assuré de la manière suivante :

Rubriques comptables	Budget 2022		Budget 2023	
Frais de personnel	88.07%	CHF 1'370'690.00	85.90%	CHF 1'625'300.00
Frais de fonctionnement	11.93%	CHF 185'700.00	14.10%	CHF 266'750.00
Total des charges	100.00%	CHF 1'556'390.00	100.00%	CHF 1'892'050.00
Participation cantons et CCAVS	7.29%	CHF -113'500.00	6.37%	CHF -112'000.00
Participation canton CRD/PCFAM	1.08%	CHF -16'800.00	0.89%	CHF -16'800.00
Remboursements selon conventions	4.15%	CHF -64'500.00	3.40%	CHF -64'500.00
Remboursements divers	0.32%	CHF -5'000.00	0.16%	CHF -3'000.00
Participation cantonale	87.16%	CHF -1'356'590.00	89.18%	CHF -1'695'750.00
Total des produits	100.00%	CHF -1'556'390.00	100.00%	CHF -1'892'050.00

Explications des différentes enveloppes budgétaires mentionnées ci-dessus et variations entre le budget 2023 et celui de 2022 :

2.1 Frais du personnel : Similaire au budget 2023 – Adaptation par rapport aux comptes 2021.

La charge salariale de la direction augmente par rapport à l'année précédente par le fait que les salaires de la direction ne sont plus en partie imputés au secteur de l'Accueil de Jour des Enfants (AJE) mais désormais entièrement imputés au CSR et aux AAS.

Une annuité contractuelle est ajoutée à tout le personnel ainsi qu'une indexation des salaires au coût de la vie de 3%.

2.2 Frais de fonctionnement : Le budget 2023 est très similaire au budget 2022. Des ajustements par rapport aux comptes 2021 et aux besoins de 2023 ont été apportés. La guerre en Ukraine et les pénuries de gaz et d'électricité y relatives nous obligent à augmenter les budgets chauffage et électricité. Le nombre de photocopieurs ayant augmenté, nous avons revu à la hausse le budget y relatif.

L'entrée dans les nouveaux bureaux à la route de Massongex 4, à Bex, permet une diminution des charges d'entretien des locaux, le loyer augmente néanmoins par rapport à l'exercice précédent car il sera calculé sur l'année complète.

2.3 Participations et Produits : Le budget 2023 est très similaire au budget 2022 – Adaptation par rapport aux comptes 2021.

La couverture du déficit, dès 2022, est à la charge du canton et non plus des communes.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ARASAPE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Intercommunal, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal de l'ARASAPE

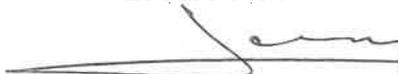
- a. Vu le préavis sur le budget 2023 du 22.09.2022
- b. Oui le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier ce dossier
- c. Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'adopter le budget de fonctionnement de l'Association Régionale de l'Action Sociale du District d'Aigle et du Pays-d'Enhaut, présentant les résultats suivants :

• Fonctionnement CSR (enveloppe RI)			
Total des charges	:	CHF	7'560'150.00
Total des produits	:	CHF	7'560'150.00
Soit un exercice sans perte ni profit			
• Fonctionnement CSR (hors enveloppe RI)			
Total des charges	:	CHF	59'300.00
Total des produits	:	CHF	0.00
Soit un excédent à la charge des communes :			
		CHF	59'300.00
• Résultat du bâtiment de l'ARASAPE			
Total des charges	:	CHF	0.00
Total des produits	:	CHF	0.00
Soit un excédent à la charge des communes :			
		CHF	0.00
Soit un excédent de charges pour les communes (RAS) :			
		CHF	59'300.00
• Fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS)			
Total des charges	:	CHF	1'892'050.00
Total des produits	:	CHF	196'300.00
Soit un excédent à charge du Canton de :			
		CHF	1'695'750.00

Pour le Comité de Direction de l'ARASAPE
Le Président : Fabio Lecci Secrétaire : Eliane Desarzens





Bex, le 30 septembre 2022

Rapport de la Commission de gestion
Sur le préavis N°11-2022
“Budget 2023 – CSR/AAS/RAS”

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Conformément au mandat qui lui a été confié, le Commission de gestion s'est réunie le 6 octobre 2022 à la salle de conférences de Massongex 4 à Bex » afin d'étudier le préavis sur le "Budget 2023 CSR/AAS/RAS".

Nous avons été reçues par Monsieur Fabio Lecci, Président du Comité de direction, Monsieur Eric Fatio membre du Comité de direction, Madame Eliane Desarzens secrétaire du conseil intercommunal, Monsieur Guillaume Moulin, Responsable finances et comptabilité, Madame Malorie Murisier, Directrice ad intérim du réseau "Accueil de jour des enfants" et Monsieur Fitim Rustemi adjoint au service des finances de l'AJE. Toutes ces personnes nous ont fourni les renseignements utiles à la bonne compréhension du préavis et ont répondu à toutes nos questions ; nous les en remercions.

La commission de gestion, après s'être penchée sur le budget 2023 tire les conclusions suivantes :

Il y a un nombre croissant de dossiers à traiter et les diverses crises qui nous touchent depuis 2019 ne sont pas prêtes d'inverser la tendance.

La diminution du traitement du Comité de direction est dû au départ à la retraite de Mme Desarzens.

Suite au rapport de l'Audit qui proposait de sortir le but optionnel (AJE) de l'ARASAPE, l'augmentation des frais de personnel comprend l'entier des salaires du directeur et du responsable financier de la RAS, du CSR et des AAS. Il a été demandé au CODIR de revoir le cahier des charges de la gouvernance.

L'enveloppe globale du budget 2023 est de CHF 7'560'150.00. Nous relevons que le budget global de fonctionnement CSR (enveloppe R.I.) est équilibré. Le budget de fonctionnement de la RAS présente un excédent de charge de CHF 59'300.00 à la charge des communes.

En ce qui concerne le fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS), la couverture du déficit n'est plus à la charge des communes, mais du canton.

Au vu de ce qui précède, la Commission vous propose d'accepter le préavis N°11-2022 "Budget 2023 CSR/AAS/RAS" tel présenté par le Comité de Direction :

Le Conseil Intercommunal de l'ARASAPE décide :

D'adopter le budget de fonctionnement de l'Association Régionale de l'Action Sociale du District d'Aigle et du Pays-d'Enhaut, présentant les résultats suivants :

- **Fonctionnement CSR (enveloppe R.I.)**
Total des charges : CHF 7'560'150.00
Total des produits : CHF 7'560'150.00
Soit un exercice sans perte ni profit

 - **Fonctionnement CSR (hors enveloppe R.I.)**
Total des charges : CHF 59'300.00
Total des produits : CHF 0.00
Soit un excédent à la charge des communes : CHF 59'300.00

 - **Résultat du bâtiment de l'ARASAPE**
Total des charges : CHF 0.00
Total des produits : CHF 0.00
Soit un excédent à la charge des communes : CHF 0.00
- Soit un excédent de charges pour les communes (RAS) : CHF 59'300.00
-
- **Fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS)**
Total des charges : CHF 1'892'050.00
Total des produits : CHF 196'300.00
Soit un excédent à charge du canton de : CHF 1'695'750.00

Pour la Commission de gestion :

Laurence Habegger



Membre

Deborah Segui

Membre

Nicole Tougne



Membre

Muriel Ferrara



Membre

Fait à Rennaz, le 12.10.2022